

« En 2011, le parquet de Bobigny a reçu un millier de demandes d'annulation »

OLIVIER ADAM substitut du procureur au tribunal de grande instance de Bobigny

Le Parisien | 02 Févr. 2012, 07h00

Olivier Adam est substitut du procureur en charge de la division des affaires civiles au tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

En 2011, le nombre de courriers de personnes s'estimant victimes de mariages gris a fortement augmenté. Tout comme les assignations directes pour annulation de ce type d'union.

De plus en plus de personnes s'estiment victimes de mariages gris. C'est un phénomène nouveau?

OLIVIER ADAM. Les parquets sont sensibilisés depuis longtemps au problème des mariages simulés (NDLR : qu'ils soient blancs ou gris). Mais depuis juin 2011, le droit des étrangers en France (<http://actualites.leparisien.fr/france.html>) s'est fait plus précis sur la question spécifique des « mariages gris ». La possibilité de poursuites pénales est désormais explicite. Cela correspond effectivement au fait qu'il y a dans la société quelque chose qui émerge.

Comment mesurez-vous l'augmentation des mariages gris?

D'abord, à la très forte hausse du nombre de courriers de particuliers qui s'adressent à nous pour demander une annulation de mariage. En 2011, le parquet de Bobigny a reçu environ un millier de lettres de ce type. Ensuite, à l'augmentation des plaignants qui assignent directement leur conjoint en nullité devant le juge.

De quoi se plaignent les victimes?

Les lettres d'époux ou d'épouse s'estimant dupés indiquent que leur conjoint était de « mauvaise foi » au moment du mariage : « Aujourd'hui, j'affirme que cet escroc m'a eu et qu'il était animé d'un seul but : l'obtention de la nationalité française! » Beaucoup mettent en avant le changement d'attitude radical passé la cérémonie.

Existe-t-il un profil type de victimes?

Il s'agit la plupart du temps de personnes vulnérables, souvent marquées par un divorce. Mais personne n'est à l'abri, car la personne malintentionnée va faire miroiter ce dont beaucoup rêvent : la création d'un foyer et une vie maritale stable.

Y a-t-il un scénario récurrent?

La séduction via Internet (<http://actualites.leparisien.fr/internet.html>) ressort de nombreux dossiers. La rencontre se fait sur le Web puis la relation se poursuit sur la Toile. Quand les amoureux se rencontrent enfin, l'un des deux fait pression pour un mariage rapide. Tout cela en restant très évasif sur son passé, sa famille, ses projets...

De quels moyens dispose le parquet pour lutter contre les mariages gris?

Avant le mariage, une procédure permet de s'y opposer à la suite d'un signalement des mairies. Le procureur l'engage si l'enquête révèle des indices troublants : grande différence d'âge, absence de langue commune entre conjoints, projets de mariages antérieurs... Après le mariage, une procédure d'annulation permet l'anéantissement rétroactif de l'union. Une cinquantaine d'audiences de ce genre a lieu chaque année à Bobigny.

Les dossiers d'annulation de mariages gris sont-ils difficiles à trancher?

Oui, tant pour le procureur que pour le juge, car l'appréciation de la sincérité doit s'effectuer au moment du mariage et non après, alors que les relations entre conjoints se sont parfois fortement dégradées. C'est pourquoi nous ne donnons pas suite à toutes les lettres que nous recevons et que certaines demandes d'annulation ne sont pas retenues par les tribunaux.

Les associations parlent de nouvelle stratégie migratoire à propos des mariages gris. Qu'en pensez-vous?

Je ne dis pas oui... mais je ne dis pas non, parce que les courriers de personnes qui s'estiment victimes augmentent. Si elle peut s'avérer payante, la stratégie reste délicate. Il faut une forte capacité à simuler et à rester dans le simulacre (<http://actualites.leparisien.fr/simulacre.html>) parfois des mois pour parvenir à ses fins.

> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums ! (<http://forum.leparisien.fr/>)